

## SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

Contactez le Service de Prévention et de Santé au Travail auquel votre entreprise adhère.

Service de Prévention  
et de Santé au Travail  
Interentreprises du Tarn



**Santé au Travail** : 05.63.21.61.95  
Mpsanteautravail.blf@mpn.msa.fr  
**Service social** : 05.63.21.61.39



Albi : 05.63.43.21.00  
Castres : 05.63.59.65.76  
**Un accompagnement social  
est possible, n'hésitez pas à  
nous contacter**

Albi : 05.63.38.88.77  
Castres : 05.63.59.34.36  
Lavaur : 05.63.58.54.23  
Terssac : 05.63.38.59.39  
cme@spsti81.fr

**MAISON DE L'AUTONOMIE**  
10 rue des Trois Tarn - 81000 ALBI  
Tel : 05.81.27.70.07



**SERVICE SOCIAL**

**Réservé exclusivement aux  
salariés en arrêt de travail**

Tel : 3646 ;  
dire « service social »



**Site d'Albi** : 17 rue Gabriel  
Compayré - 81000 ALBI  
Tel : 05.63.49.29.49  
**Site de Castres** : CCI  
40 Allée Alphonse Juin  
81100 CASTRES  
Tel : 05.63.51.63.00  
maintien@capemploi81.com



UISP Comète - CMRF  
Rue Angély Cavalié  
81000 ALBI  
Tel : 05.63.45.70.70  
comete.cmrfr@vyv3.fr

## SE MAINTENIR EN EMPLOI

QUE FAIRE LORSQUE MON ÉTAT DE SANTÉ  
DEVIENT UN PROBLÈME POUR MON EMPLOI ?



Mon état de santé a des répercussions  
sur mon emploi. Je suis en arrêt de  
travail ou en poste.



Mon médecin traitant ou mon médecin du travail  
peut m'orienter vers différents partenaires qui  
vont travailler en collaboration.



...Et m'accompagner dans mon parcours  
professionnel en mobilisant différents  
dispositifs et aides financières.

**CET ACCOMPAGNEMENT PEUT VISER :**

- ⇒ Le **maintien au poste** avec aménagements
- ⇒ Le **reclassement interne** (dans la même entreprise sur un poste différent)
- ⇒ La **formation**
- ⇒ Le **reclassement externe** (dans une autre entreprise)
- ⇒ La **création d'entreprise**

# LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

## ◆ SERVICES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL

- Compatibilité santé/poste de travail
- Évaluer les aménagements possibles avec l'employeur
- Envisager une reconversion professionnelle

**Pour qui ?**  
Salariés  
Employeurs  
Indépendants

**Vous pouvez solliciter :**  
**En arrêt de travail :** Visite de Pré-reprise et RDV de liaison.  
**En poste :** Visite de MI-carrière, visite à la demande

## ◆ MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La MSA gère la santé, famille, retraite, accidents du travail des exploitants et salariés agricoles.  
*Un accompagnement social est possible.*

**Pour qui ?**  
Salariés et exploitants agricoles

## ◆ MAISON DE L'AUTONOMIE

- Obtenir des informations
- Évaluer la situation dans sa globalité
- Évaluer les droits à différentes prestations de compensation du handicap

**Pour qui ?**  
Salariés  
Exploitants agricoles  
Indépendants

## ◆ CAP EMPLOI

- Handicap et emploi
- Maintien dans l'entreprise
- Mobilisation d'aides et mesures d'aménagements
- Intervention dans l'entreprise
- Sécuriser le parcours de la personne

**Pour qui ?**  
Salariés  
Exploitants agricoles  
Indépendants

## ◆ COMÈTE FRANCE

- **Sur orientation médicale**
- Évaluation pluridisciplinaire à visée socio-professionnelle en centre de rééducation
- Construction d'un projet professionnel compatible avec l'état de santé
- Recherche de solutions de compensation et aides financières maintien et reconversion

**Pour qui ?**

Toutes personnes dont la pathologie peut remettre en cause le retour au travail et qui relèvent d'une prise en charge en MPR (médecine physique et réadaptation)

## ◆ SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

**Pour qui ?**  
Salariés et  
Indépendants  
du Régime Général

- Personnes en arrêt de travail
- Accompagnement en vue de maintenir un emploi en interne ou en externe
- Aides à la remobilisation précoce

